

# La Banque TD acquiert la Riverside National Bank of Florida, First Federal Bank of North Florida et AmericanFirst Bank dans le cadre d'une transaction réalisée avec l'appui de la FDIC

## Questions fréquemment posées et réponses

### **Question 1 – Selon les modalités de la FDIC, avez-vous payé une prime sur les actifs ou les dépôts?**

Réponse : La TD a soumis une offre conforme au marché pour les actifs, et elle a conclu une entente visant le partage des pertes avec la FDIC, comme il est indiqué dans notre communiqué de presse et l'annexe de la présentation à l'intention des investisseurs qui se trouvent à l'adresse [www.td.com/francais/rapports](http://www.td.com/francais/rapports). La TD n'a pas soumis une offre assortie d'une prime visant les dépôts.

### **Question 2 – Quelles sont les pertes que la TD absorbera relativement au portefeuille acquis?**

Réponse : Les détails de l'entente visant le partage des pertes sont indiqués dans notre communiqué de presse et l'annexe de la présentation aux investisseurs qui se trouvent à l'adresse [www.td.com/francais/rapports](http://www.td.com/francais/rapports). Par exemple, si les pertes totales associées aux prêts devaient totaliser les seuils de couverture de 50 % de la FDIC pour chacune des banques (518 millions de dollars au total pour les trois banques), les pertes sur prêts totales de la TD totaliseraient environ 259 millions de dollars. Nous sommes en train de mettre la touche finale à la comptabilité d'acquisition pour les transactions, et celle-ci sera incluse dans nos résultats du 2<sup>e</sup> trimestre de 2010 qui seront publiés le 27 mai 2010. Nous prévoyons une incidence négligeable sur le capital et aucune incidence notable sur notre bénéfice.

### **Question 3 – Quel est le coût de cette transaction?**

Réponse : Le coût final dépendra de la part de la TD dans les pertes sur prêts réelles après le remboursement par la FDIC en vertu des ententes de partage des pertes.

### **Question 4 – Pouvez-vous fournir davantage d'information sur votre offre et la structure de l'entente finale?**

Réponse : Le processus de soumission de la FDIC est concurrentiel. Compte tenu de notre intérêt soutenu pour les transactions réalisées avec l'appui de la FDIC, pour des raisons de concurrence, nous ne dévoilerons pas d'autres détails inhérents à notre offre ou à la structure de l'entente finale.